

Mandelieu-La Napoule

Plan d'accessibilité pour les handicapés : la ville met le cap sur 2015

Au 1^{er} janvier 2015, tous les lieux accueillant du public devront être mis aux normes d'accessibilité, conformément à la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La ville de Mandelieu-La Napoule n'aura pas attendu le dernier moment, ni un rappel à l'ordre après échéance pour engager les efforts et travaux nécessaires. La municipalité présente d'ailleurs actuellement une synthèse de son plan de mise en accessibilité de la voirie (PAV), élaboré depuis une année environ, au kiosque agenda 21 de la ville. Des panneaux explicatifs avec photos des aménagements réalisés et à venir, mais également des conseillers présents pour répondre à toutes les questions et recueillir les avis et propositions. « En 2007, nous avons mis en place la commission municipale d'accessibilité. Puis, nous avons dressé un état des lieux de la ville. Tout part de là. On a pris conscience qu'il reste beaucoup à faire, surtout si l'on tient compte du fait que nous sommes tous des handicapés en puis-



La synthèse du Plan d'accessibilité de la voirie (PAV) communal est visible par la population au kiosque agenda 21 de la ville. Déjà 136 000 euros ont été investis par la municipalité pour la mise en conformité des bâtiments publics en 2010.

(Photo V.B.)

sance, rappelle le maire Henri Leroy. C'est pourquoi nous avons élaboré une programmation pluriannuelle qui s'étale jusqu'en 2015, avec 4 millions d'euros à investir. »

Vingt-neuf sites accessibles en 2010

Approuvé en conseil municipal au mois d'avril, le PAV prévoit jusqu'à la fin de

l'année, vingt-neuf actions ciblées. Elles privilégient le déplacement piétonnier, avec des cheminements sécurisés depuis les quartiers excentrés vers le cœur de ville. Trottoirs élargis et abaissés avec bateaux d'accès en divers points, passages piétons protégés avec bandes podotactiles pour prévenir les malvoyants, des rampes et as-

censeurs d'accès aux bâtiments publics ont déjà été réalisés. Une multiplication des places de stationnement réservées est en cours (112 actuellement sur l'ensemble de la commune). L'accessibilité ne s'arrêtera pas là, puisque la ville compte mettre l'accent sur les transports en commun et élargir son réseau han-

dibus, en maintenant l'option de service à la demande. « Des fascicules d'information publics ont été édités. De même qu'un document en braille. Cela prend du temps, mais c'est avec et grâce à vous que l'accessibilité à Mandelieu ne sera plus un handicap », insiste Henri Leroy auprès de la population.

V.B.